

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Tourisme	431

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis - JOUE 24/12/2013 L 352/1,
- VU** le règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 modifiant le règlement (UE) no 1407/2013 en ce qui concerne sa prolongation et modifiant le règlement (UE) no 651/2014 en ce qui concerne sa prolongation et les adaptations à y apporter
- VU** le régime cadre exempté de notification N° SA.59106 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2023
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants et L 1611-4 et L4221-1,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite NOTRe),
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020,
- VU** la délibération du Conseil régional du 25 juin 2009 modifiée adoptant le Schéma régional véloroutes et voies vertes,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** les délibérations du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016

approuvant le Schéma régional de Développement économique, d'innovation et d'internationalisation,

VU les délibérations du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs,

VU la délibération de la Commission permanente du 16 février 2018, la convention-type relative au soutien aux itinéraires cyclables inscrits au Schéma régional des Véloroutes

VU la délibération de la Commission permanente du 20 avril 2018, approuvant le cahier des charges et la convention-type de l'appel à projets Accueil vélo,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 30 avril 2020 approuvant les règlements d'intervention de soutien aux itinéraires cyclables du Schéma régional des véloroutes, du Pays de la Loire Investissement Touristique, le cahier des charges et la convention-type de l'appel à projets Agritourisme-œnotourisme,

VU les déclarations de minimis présentées par les bénéficiaires,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1.1 - Soutien à l'agritourisme et l'œnotourisme

ATTRIBUE

au bénéficiaire présenté en 1.1 annexe 1, une subvention à 14 416 € (10 % d'une dépense subventionnable de 144 159 € HT), et un prêt de 21 600 € au taux de 2,03 %TEG et 5 annuités de remboursement pour l'aménagement d'un gîte, dans le cadre de l'appel à projets Agritourisme-œnotourisme,

AFFECTE

l'autorisation de programme correspondante,

APPROUVE

la convention présentée en 1.1 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à signer la convention,

ATTRIBUE

à l'EARL PISCICULTURE GANDON, une subvention de 15 180 € soit 30% d'une dépense subventionnable de 50 600 € HT pour l'aménagement d'un chemin touristique, dans le cadre de l'appel à projets Agritourisme-œnotourisme, présenté en 1.1 annexe 2,

AFFECTE

l'autorisation de programme correspondante,

AUTORISE

la Présidente à signer la convention correspondante conformément à la convention-type approuvée par la Commission permanente du 30 avril 2020,

ATTRIBUE

au GAEC LE MARYLANDE, une subvention à 7 500 € sur une dépense subventionnable de 40 000 € HT, et un prêt de 7 500 € au taux de 2,03 %TEG et 4 annuités de remboursement pour l'aménagement des espaces d'accueil extérieurs, dans le cadre de l'appel à projets Agritourisme-Œnotourisme,

AFFECTE

l'autorisation de programme correspondante,

APPROUVE

la convention présentée en 1.1 annexe 3,

AUTORISE

la Présidente à signer la convention,

ATTRIBUE

au bénéficiaire présenté en 1.1 annexe 4 une subvention à 30 853 € sur une dépense subventionnable de 102 842 € HT, pour un projet de transformation d'une ancienne grange en gîte, dans le cadre de l'appel à projets Agritourisme-Œnotourisme,

AFFECTE

l'autorisation de programme correspondante,

APPROUVE

la convention présentée en 1.1 annexe 4,

AUTORISE

la Présidente à signer la convention,

1.2.1 - Appel à projets Accueil vélo

APPROUVE

la reconduction de l'appel à projets Accueil vélo jusqu'au 31 décembre 2021,

APPROUVE

le cahier des charges de l'appel à projets Accueil vélo présenté en 1.2.1 annexe 1,

1.2.2 - Soutien aux itinéraires du Schéma régional des Véloroutes

ATTRIBUE

au Département de la Vendée une subvention de 116 100 € soit 25 % d'une dépense subventionnable de 464 402 € HT pour la modernisation de deux sections d'un itinéraire cyclable sur la Védodyssée à la Tranche-sur Mer entre le Camping "Le Sable d'Or" et le Centre de Secours à (2,2 km) et entre la route de la Grière et le giratoire de la « Belle Henriette » (3,7 km). telle que présenté en 1.2.2 annexe 1,

AFFECTE

l'autorisation de programme correspondante,

AUTORISE

La Présidente à signer la convention correspondante conformément à la convention type approuvée par la Commission permanente du 16 février 2018,

ATTRIBUE

au Département de la Vendée une subvention de 25 197 € soit 25 % d'une dépense subventionnable de 100 787 € HT pour la modernisation d'un l'itinéraire cyclable sur l'itinéraire Vendée Vélo à Saint-Malo-du-Bois, tel que présenté en 1.2.2 annexe 2,

AFFECTE

l'autorisation de programme correspondante,

AUTORISE

La Présidente à signer la convention correspondante conformément à la convention type approuvée par la Commission permanente du 16 février 2018,

ATTRIBUE

au Département de la Vendée une subvention de 45 575 € soit 25 % d'une dépense subventionnable de 182 301 € HT pour la modernisation d'un l'itinéraire cyclable sur l'itinéraire Vendée Vélo à Givrand, tel que présenté en 1.2.2 annexe 3,

AFFECTE

l'autorisation de programme correspondante,

AUTORISE

la Présidente à signer la convention correspondante conformément à la convention type approuvée par la Commission permanente du 16 février 2018,

2.1 - Soutien à la filière de site visite et de loisirs

ATTRIBUE

à la CARENE une subvention de 100 000 € (10 % d'une dépense subventionnable de 1 000 000 € HT) pour la rénovation du sous-marin Espadon,

AFFECTE

l'autorisation de programme correspondante,

APPROUVE

la convention présentée en 2.1. annexe 1,

AUTORISE

la présidente à la signer,

2.2 - Soutien à la filière hôtellerie-restauration

APPROUVE

le rééchelonnement du prêt régional de 30 000 € accordé en 2019 à la SARL LA CROIX BLANCHE FONTEVRAUD, intégrant un différé supplémentaire de remboursement du capital de 12 mois et une annuité de plus (5 au lieu de 4),

APPROUVE

les termes de l'avenant à la convention n°2019*11866 et son annexe présenté en 2.2 annexe 1,

AUTORISE
la Présidente à signer l'avenant,

3- Manifestations

ATTRIBUE
à l'Office de tourisme du Pays du Vignoble nantais une subvention de 11 187 € sur une dépense subventionnable de 89 500 € TTC pour les Muscadetours,

AFFECTE
l'autorisation d'engagement correspondante,

ATTRIBUE
à la SPL Destination Angers, une subvention de 25 000 € soit 10 % d'une dépense subventionnable de 250 000 € HT, pour l'organisation de l'évènement Nature Is Bike,

AFFECTE
l'autorisation d'engagement correspondante,

APPROUVE
la convention présentée en 3 annexe 1,

AUTORISE
la Présidente à la signer,

AUTORISE
par dérogation à l'article 11 "Délais de validité des aides" du règlement budgétaire et financier, le versement de l'aide de 3 500 € à l'association Les Journées nationales du livre et du vin (arrêté n° 20217-06448 du 13 octobre 2017) compte tenu de la transmission, hors délai, des pièces justificatives de paiement,

4 - Actions collectives

APPROUVE
la convention-cadre triennale 2021-2023 présentant le détail de l'ensemble des objectifs dont notamment la promotion et la valorisation de l'offre de visites des entreprises en Pays de la Loire présentée en 4 annexe 1,

ATTRIBUE
à l'association Visitez nos entreprises, une subvention de 51 912 € soit 54 % d'une dépense subventionnable de 95 580 € TTC pour l'accompagner dans la mise en œuvre de son plan d'actions 2021,

ATTRIBUE
à l'association Visitez nos entreprises, une subvention bonificative exceptionnelle de 3 088 € sous réserve de l'enregistrement d'une solde de 5 entreprises adhérentes supplémentaires au 31/12/2021,

AFFECTE
l'autorisation d'engagement correspondante,

APPROUVE
la convention d'exécution 2021 et son annexe, présentée en 4 annexe 2,

AUTORISE
La présidente à les signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REÇU le 15/02/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs